

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025

Le vingt-huit mars deux mil vingt-cinq à 18h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Dominique DAMIANO, le plus âgé des membres du conseil. Conformément à la convocation qui leur a été envoyée le 24 mars 2025.

Présents : Mesdames Nadine DOINEL, Dorothée COURTOIS, Cécilia DEMOUGEOT-DAMIANO, Cécile CARPENTIER, Valérie DUCHEMIN et Messieurs Dominique HARVUS, Sylvain BOISSET, Benoît CESSELIN, Dominique DAMIANO, Maxime HARVUS, Marc SCHOLZEN

Nombre de membres :

en exercice	11
présents	11
votants	11

Délibération 2025/01

ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Madame Nadine DOINEL 10 voix (dix voix)
- Madame Dorothée COURTOIS 1 voix (une voix)

Madame Nadine DOINEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

Délibération 2025/02

CRÉATION POSTE D'ADJOINT

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Madame le Maire propose un poste d'adjoint.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la création d'un poste d'adjoint.

Délibération 2025/03

ELECTION DE L'ADJOINT

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

- **Madame Dorothée COURTOIS** a obtenu 10 voix (dix voix)

Madame Dorothée COURTOIS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjointe au maire.

Délibération 2025/04

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants :

Le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut pas dépasser 25,5 %,

Le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut pas dépasser 9,9%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et d'adjoint comme suit :

- Maire : 25,5 % de l'indice 1027
- Adjoint : 9,9 % de l'indice 1027

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Délibération 2025/05 à 2025/08

DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

En application des articles L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués pour :

Syndicat Scolaire de Lyons – Le Tronquay (S.I.I.S.)

<i>2 délégués titulaires</i>	<i>2 délégués suppléants</i>
Mme Dorothée COURTOIS	M. Marc SCHOLZEN
Mme Cécile CARPENTIER	M. Maxime HARVUS

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Tronquay (S.A.E.P.)

<i>2 délégués titulaires</i>	<i>2 délégués suppléants</i>
Mme Nadine DOINEL	M. Dominique DAMIANO
M. Benoît CESSELIN	M. Sylvain BOISSET

Syndicat Mixte de Gestion des Gymnases (SMGG)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Cécilia DEMOUGEOT-DAMIANO	Mme Valérie DUCHEMIN

Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz de l'Eure (SIEGE 27)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Dorothée COURTOIS	M. Sylvain BOISSET

Les différents sujets ayant été abordés et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h15.

Nadine DOINEL	Dorothée COURTOIS	Cécile CARPENTIER	C. DEMOUGEOT-DAMIANO
Valérie DUCHEMIN	Dominique HARVUS	Sylvain BOISSET	Benoît CESSELIN
Dominique DAMIANO	Maxime HARVUS	Marc SCHOLZEN	

